

Bruxelles, le 29 octobre 2025
(OR. en)

14605/25

FIN 1259
INST 336
PE-L 34

NOTE POINT "I/A"

Origine: Secrétariat général du Conseil
Destinataire: Comité des représentants permanents/Conseil
N° doc. Cion: 13970/25
Objet: Virement de crédits n° DEC 17/2025 à l'intérieur de la section III
– Commission – du budget général pour l'exercice 2025

- *Approbation*
 - *Approbation d'une lettre*
-

1. Le 15 octobre 2025, la Commission a présenté au Conseil la proposition de virement de crédits n° DEC 17/2025, conformément à l'article 31, paragraphe 1, du règlement financier¹.

Cette proposition a pour objet de transférer des crédits disponibles sur plusieurs lignes d'appui administratifs vers les lignes opérationnelles pour des programmes relevant de la rubrique 1 (*ITER, Mécanisme pour l'interconnexion en Europe, Programme pour une Europe numérique, Programme en faveur du marché unique et Programme spatial européen*), de la sous-rubrique 2b (*L'UE pour la santé et Europe créative*) et de la rubrique 3 (*LIFE*), ainsi que vers la facilité pour l'Ukraine, comme indiqué dans le document 13970/25.

¹ Règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte) (JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>).

2. La proposition vise à transférer un montant total de 15,98 millions d'EUR en crédits d'engagement et en crédits de paiement.
 3. Le Comité budgétaire a examiné la proposition de virement lors de sa réunion du 29 octobre 2025.
 4. À l'issue de cet examen, le Comité budgétaire est convenu, à la majorité qualifiée, de suggérer au Comité des représentants permanents qu'il recommande au Conseil d'approuver:
 - la proposition de virement de crédits, telle qu'elle figure dans le document 13970/25; et
 - le projet de lettre à cet effet qui figure à l'ANNEXE de la présente note.
-

PROJET DE LETTRE

du : président du Conseil
à la : présidente de la Commission
copie : présidente du Parlement européen

Madame la Présidente,

Conformément aux dispositions de l'article 31, paragraphe 6, du règlement financier du 23 septembre 2024², je vous informe que le Conseil a approuvé le virement de crédits n° DEC 17/2025 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2025.

(Formule de politesse).

² Règlement (UE, Euratom) 2024/2509 du Parlement européen et du Conseil du 23 septembre 2024 relatif aux règles financières applicables au budget général de l'Union (refonte) (JO L, 2024/2509, 26.9.2024, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2024/2509/oj>).